

LEKHA DODI

NUMÉRO 631 – PARACHAT "TSAV"
"LA BEAUTÉ DE LA TORAH"

« Diffusé par la Yéchivat Torat H'aïm C.E.J. Nice »

« le Feu Divin Perpétuel »

Par Rav Moché Merqui – Roch Hayéchiva

La Thora dit : (PARACHAT TSAV 6/5) : « Et le feu qui est sur l'Autel y brûlera, il ne s'éteindra pas, et le Cohen y fera brûler du bois chaque matin ; il disposera l'offrande de l'holocauste et y fera monter en fumée les graisses de l'offrande de paix. » Le verset suivant ajoute : « Un feu permanent brûlera sur l'Autel, il ne s'éteindra pas ».

Dans ces versets, la Torah ordonne au Cohen d'apporter deux bûches le matin et deux bûches le soir pour maintenir le feu sur l'Autel des Sacrifices ; elle affirme aussi l'interdiction absolue d'éteindre le feu : « il ne s'éteindra pas ».

Pourquoi la Torah est si exigeante?

- 1/ que le feu ne s'éteigne point
- 2/de l'alimenter matin et soir

A l'origine ce feu est descendu du ciel le jour de l'inauguration du sanctuaire (ch9 verset 24) Rachi le confirme dans son commentaire Vayikra 1/7 : bien que le feu descende du Ciel sur l'Autel, il y a une Mitsvah pour les Cohanim d'entretenir le feu du Mizbéah' (Autel).

A quoi était destiné ce feu ? A brûler l'holocauste et les graisses des sacrifices. C'est à partir du feu de l'Autel que la Ménorah était allumée tous les soirs, et que l'Autel MIZBEAH AKETORET était alimenté matin et soir pour brûler les encens. Le jour de Kippour, le Cohen Gadol y prélevait des braises ardentes pour faire fumer des encens dans le Saint des Saints.

La Michnah 7 du chapitre 5 des Pirké Avot nous enseigne qu'un des dix miracles permanents était que jamais la pluie n'a éteint le feu des braises de l'Autel. Hachem lui-même veillait à ce que le feu sacré reste toujours allumé. En effet, le feu divin ne doit subir, et ne subit aucune influence de la part des éléments naturels. De même, le feu de la Torah doit brûler perpétuellement dans le cœur de l'homme, sans être atteint, ni même atténué par les éléments extérieurs. Comme le Cohen, l'homme doit alimenter le feu divin, ce qui implique pour lui de se renforcer dans la Torah, afin de ne pas subir l'influence du monde matériel, ni être altéré par lui.

L'holocauste représente les mauvaises pensées de l'homme, il faut les détruire par le feu de la Torah. Les graisses sont les forces négatives qui empêchent l'homme de progresser. Tout cela doit être consommé par le feu perpétuel de la Torah. Ainsi, le feu sacré qui descend du ciel ne doit jamais s'éteindre.

HORAIRES CHABAT KODECH – NICE

Vendredi 25 mars/15 adar II

Allumage et entrée de Chabat : 18h31

Chékiâ (coucher du soleil) : 18h49

Samedi 26 mars/19 adar II

Fin du Chémâ : 8h52

Sortie de Chabat : 19h33 / Rabénou Tam : 20h05

**Le Lekha Dodi est dédié à la mémoire de
 Nissim Michaël ben Chimon Elbaz zal**

Mordeh'aï Hayehoudi – par Yonathan Boccara

Haman sur le conseil de ses proches, sa femme et ses enfants, est venu voir le roi pour lui demander de pendre Mordehaï. Le roi le précède et lui demande de promener dans toute la ville Mordehaï, sur le cheval du roi en publiant l'honneur que celui-ci lui accorde.

Meguilat Ester (Chapitre 6, verset 13) : « Haman raconta à sa femme Zerech et à tous ses amis tout ce qui lui était arrivé. Ses sages et sa femme Zérech lui dirent : S'il (Mordehaï) est de la race des Juifs, ce Mordehaï devant lequel tu as commencé à tomber, tu ne pourras pas l'emporter sur lui ; au contraire, tu t'écrouleras entièrement devant lui. »

La réaction des proches de Haman est étonnante, eux-mêmes qui lui avaient conseillé de construire la potence pour Mordehaï changent d'avis et lui prédisent sa perte. Haman connaît sa première défaite face aux juifs. En effet jusqu'à maintenant personne n'a pu s'interposer contre sa volonté de les exterminer. Ses proches analysent cette première défaite comme le début de sa chute. « Si Mordehaï est de la race des juifs », le Malbim explique qu'à l'époque de la Meguila toute personne qui s'écartait de la Avoda Zara était appelée Yehoudi. Haman pensait que Mordehaï faisait partie de cette catégorie de personne. Au début de la Meguila, Mordehaï refuse de se prosterner devant Haman car celui-ci se prend pour une Avoda Zara.

Dans la défaite de Haman ses proches ressentent que Mordehaï fait partie des tribus de Yehouda et Binyamin qui font plus que ne pas accepter la Avoda Zara, mais qui respectent aussi les commandements d'Hashem. Contre ce genre de personne la victoire n'est et ne sera jamais possible. Les conseillers de Haman ont compris avec l'épisode du cheval que Mordehaï n'était pas un simple yehoudi mais renfermait ces deux qualités de Yehouda et Binyamin qui le rende invincible par Haman.

Parachat Tsav

Sacrifice Holocauste – Véhigadta Vayikra page 108

Dans notre paracha 6-1,2 la Tora nous parle du sacrifice "ôla" – littéralement "monté", puisque ce sacrifice est entièrement consumé sur l'autel. Au traité Zévah'im 7B le Talmud enseigne que ce sacrifice est considéré comme un cadeau "dorone" offert à D'IEU par le fauteur. La chose est étonnante si le fauteur ne s'est pas repenti son cadeau n'a pas de sens, et s'il s'est repenti sa faute est expiée, pourquoi doit-il offrir un cadeau à D'IEU ?

Le Tsadik Rav Yaakov Galinsky zstal explique : quand bien même ta faute est pardonnée tu te dois encore d'apaiser ton Père, tu l'as peiné, lors de ta faute tu n'as pas tenu compte de sa sensibilité tu l'as froissé et ceci tu vas le réparer en lui offrant un cadeau

(nb : idée incroyable et majeure. On a tendance à croire que lorsqu'on s'est excusé envers la personne qu'on a lésée on s'est acquitté de notre devoir. Non, l'excuse n'est pas suffisante. Le tort que tu as causé à autrui va au-delà puisque tu l'as peiné. L'excuse, voire le remboursement du tort sont insuffisants puisqu'ils ne réparent seulement la partie pécuniaire ou encore verbale de la chose causée ; mais, qu'en est-il de la peine que tu as entraîné ??? Penses-tu qu'un seul pardon ou qu'une somme d'argent suffisent pour rétablir les émotions abîmés d'autrui ? Non, tu le sais bien. Quel que soit le tort et l'élan qu'on cause à autrui ne peut se suffire d'un quelconque remboursement et d'un pardon tout aussi sincère soit-il. Seul un cadeau offert à la personne qu'on a lésée est à même d'effacer l'offense qu'on lui a entraînée ! C'est comme ça avec D'IEU, avec ses proches, avec ses amis, avec tout le monde. Tant que tu ne lui offres pas de cadeau il aura un pincement au cœur qui d'ailleurs peut te causer du tort en retour par effet boomerang. Empresse-toi d'offrir un cadeau à l'autre même si tu lui as demandé pardon. Ça marche très bien avec les parents, entre conjoints, avec les enfants, avec tout le monde... Merci Rav Galinsky de votre commentaire qui nous régale !)

Le Rav Ben Tsion Yadler nous dit : Lorsqu'un juif s'est présenté chez son Rav pour lui dire "je n'arrive pas à faire la Tora, c'est trop dur, trop engageant, j'ai beaucoup de travail etc". Le Rav lui répondit vas chez le paysan il te donnera une réponse. L'homme alla au village, rencontra le paysan qui du haut de sa charrette lui dit "monsieur, vous tombez à pic, pouvez-vous m'aider à soulever ces poutres pour les mettre sur mon chariot, que je dois transporter. Notre homme lui dit 'désolé je ne peux pas vous aider je suis un citadin, je ne suis pas habitué à ce genre de travail'. Le paysan lui rétorqua "je ne peux pas vous obliger à m'aider mais s'il vous plait ne dites pas "je ne peux pas" soyez honnête dites "je ne veux pas" !. On ne peut augmenter et développer l'envie de faire la Tora sans augmenter l'étude de la Tora et du "moussar" en particulier. Le Maharil Diskin m'a dit que c'est plus précisément l'étude au Bet Hamidrash qui a la vertu de développer en l'homme la volonté de s'améliorer

Notre paracha (Tsav 6-5) dit « le feu de l'autel sera allumé, il ne faut pas l'éteindre, le cohen rajoutera du bois chaque matin ». On ne peut entretenir la flamme uniquement en y rajoutant du bois... !

(nb : la "volonté" ne vient pas en croisant les bras, il faut la cultiver, il faut la chercher, il faut l'entretenir. Il y a dans ce discours une part d'honnêteté, le "je ne peux pas" n'existe pas, il enfouit et cache le "je ne veux pas". Puiser au plus profond de soi cette vérité qui nous anime pour reconnaître notre "je n'ai pas envie". Aucun prétexte n'est valable pour ne pas faire ce qu'il faut faire. Le plus gros des mensonges c'est de croire qu'on ne peut pas...)



Chabat – pour ne pas mourir !

Par Rav Imanouël Mergui

Au traité Bérah'ot 57B les Sages nous dévoilent un des plus beaux secrets concernant le Chabat « chabat est un soixantième du olam haba » – chabat est semblable au monde à venir !!! Personnellement j'ignore tout du olam haba, mais j'ai compris (enfin je pense avoir compris) que le olam haba nous livre comme enseignement que la vie que nous menons dans ce monde au présent n'est pas toute l'histoire que l'homme vit. La vie commence dans ce monde et se poursuit dans "l'autre" monde. Là à travers cet enseignement nos Sages nous disent qu'on peut vivre une dimension du futur, de l'autre monde dans ce monde ici-bas ! On pourra étendre l'idée et dire que chabat nous donne un autre regard sur la vie de ce monde-ci. En fait je vais vous faire part d'une interrogation qui me travaille l'esprit : pourquoi tant de juifs ne respectent pas chabat ? C'est un drame national ! Je traverse quelques rues le chabat et voit combien de juifs qui sont à l'ouest du chabat, cela me peine. Un juif qui ne fait pas chabat c'est une catastrophe. D'IEU merci beaucoup respectent chabat, mais trop ne le respectent pas, beaucoup trop. Aucun juif ne devrait transgresser chabat. Je

ne sais même pas comment peut-on se dire juif sans faire chabat. Je ne sais pas comment des juifs qui ne font pas chabat peuvent-ils représenter le peuple juif au niveau familial, communautaire ou encore national ??? Comment défendre notre identité juive sans faire chabat ? Comment défendre la terre d'Israël sans le chabat ? Comment exprimer notre fierté d'être juif en jetant chabat dans les oubliettes ? Comment croire et espérer une vie meilleure sans respecter chabat ? ...

Quel est le sens de l'expression "un soixantième du olam haba" ?

Métivta rapporte au nom du Chlomo Michnato une lecture négative : même si l'homme pratique toutes les mitsvot de la Tora mais qu'il transgresse le chabat aux yeux de tous, alors le chabat est tel un aliment interdit qui s'est mélangé dans des aliments permis et les rendrait tous interdits. La transgression du chabat annule toutes les autres mitsvot accomplies !

Ceci est très puissant tout d'abord parce que le Talmud au traité Sota 11A nous enseigne que la faute n'éteint pas la bonne action accomplie, ce principe

s'adapte à toutes les mitsvo et avérote de la Tora mais chabat est l'exception – transgresser chabat ça efface toutes les bonnes actions !

Cette idée nous montre la puissance du chabat – on peut le dire également en positif : respecter chabat ça rehausse et sur dimensionne toutes les autres mitsvot de la Tora !

Encore plus positive est la lecture du Tsadik Rav Israël Eliyahou Weintrub ztsal (Raza Déchabat page 45) : puisque chabat est un soixantième cela veut dire qu'il ne connaît pas d'annulation, il ne s'annule pas dans la vie de ce monde ci, c'est-à-dire que le chabat a l'art de réunir et de relier ce monde ci avec le monde à venir et redimensionne toute la vie de ce monde ci ! Si chabat est un soixantième du olam haba cela veut dire que chabat nous apprend quelque chose qui va au-delà de ce monde ci, chabat n'appartient pas à l'univers de ce monde, chabat c'est sortir du monde, et le olam haba rempli l'univers du chabat (id.page 4). Selon cette idée surpuissante il ressort que chabat nous sort de ce monde et nous fait voyager dans le olam haba pour nous reconduire dans ce monde matériel avec l'esprit du olam haba. C'est le futur qui s'introduit dans le présent !

Selon le Yaavets (Métivta) le repos et les délices consommés en ce jour de chabat sont un soixantième du olam haba. Olam haba c'est le monde du délice, à la condition de ne pas se tromper de définition du mot délice ! Mais, encore une fois ce dit délice du monde à venir, de la vie future c'est quelque chose dont on peut goûter dans la vie au présent. Tous les délices de ce monde ne nous offre pas le "vrai" délice. Transgresser chabat c'est se priver d'un délice authentique. Le Ben Yéoyada (Métivta) dit clairement que le olam haba dont parle ici le Talmud ce n'est pas le monde des âmes mais c'est la vie physique qui suivra la résurrection. Il en ressort donc que faire chabat c'est avoir l'assurance de revenir et de ne pas mourir pour toujours. Chabat c'est investir dans une vie éternelle dans ce monde !

Plus de surprise lorsqu'on lit que le chabat nous ramène à l'état de Adam avant la faute...

Pourquoi le chabat nous a été donné ? Le Tsadik Rav Galinsky zal répond : justement pour nous faire goûter le olam haba dans et à l'intérieur de notre vie matérielle, ainsi durant la journée du chabat nous nous déconnectons du fantasme de la vie que nous menons et vivons pleinement et réellement la vie présente. Chabat c'est le moteur de notre vie présente. Celui qui ne fait pas chabat est déconnecté de la vie. (Véhigadta Dévarim page 64, et Hagada page 284)). Arrêtons de rêver notre vie, vivons nos rêves – c'est le slogan même du chabat ! Rabénoù Yérouh'am ztsal explique l'aspect olam haba du chabat à travers ce que disent nos Sages, rapporté dans Rachi Béréchit 2-2, sans chabat le monde est imparfait, manquant, inachevé (Daat Tora Dévarim II page 88). Le olam haba c'est le "finissement" de ce monde. Celui qui ne fait pas chabat ne peut rien vivre d'achevé de complet, il vie dans le manque dans l'absence dans la frustration. Et ce qui est inachevé ne perdure pas dans le temps, alors que ce qui est complet vie pour l'éternité – chabat c'est donner un sens éternel aux activités de la vie, c'est cela le olam haba, conclut Rabénoù Yérouh'am. Chabat c'est ne pas mourir. Celui qui ne fait pas chabat est mort, celui qui fait chabat ne meurt jamais.

Faire chabat c'est le olam haba, ne pas faire chabat c'est l'enfer – Alchih'.

A-t-on le droit de laisser des non juifs poursuivre des travaux qu'ils effectuent chez nous, durant le jour de chabat ?

Le *H'afets H'aïm* a répondu, même si on pourrait trouver des permissions il y a là transgression du nom divin, vu que les non juifs eux-mêmes respectent leur jour de fêtes et ne les profane pas, comment nous, juifs, allons transgresser notre saint chabat ?!

(*Méir Ené Israël VI page 507*)

www.cejnice.com

Nous vous proposons deux nouvelles vidéos sur le thème des "Dix Plaies"

**Envoyez votre "maâsser" au Lekha Dodi
CEJ 31 AV. Henri Barbusse 06100 Nice**